

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 62

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

OBJET

Comité Régional de Tourisme : cotisation 2016

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Etudes et Partenariats**

PRESENTATION

Conformément aux dispositions des articles L. 131-3 et suivants du code du tourisme, relatives à l'organisation régionale du tourisme et à l'article 1er de la loi 87-10 du 3 janvier 1987, le Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT-P.A.C.A) est constitué à l'initiative du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa compétence territoriale s'étend sur les départements des Alpes-de-Haute Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

Sa mission s'articule autour des axes suivants :

- élaborer le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,
- assurer la mise en œuvre de la politique du tourisme de la région, notamment dans le domaine de l'observation, des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle et veiller ainsi au suivi des actions ainsi engagées.
- élaborer des programmes de promotion touristique de la région PACA en France et à l'étranger, et fédérer les partenaires institutionnels et privés dans la mise en œuvre de ces programmes,
- entreprendre des opérations d'intérêt régional, interrégional, européen, national ou international, avec des départements ou régions limitrophes et qui pourront s'inscrire dans une approche stratégique commune sur l'espace Alpes Méditerranée (EuroRégion).

COMPOSITION

L'association est composée de membres de droit et de membres associés. Les membres de droit sont :

- le Conseil régional
- es 5 Conseils départementaux
- les 6 Chambres de Commerce et de l'Industrie (2 dans les Bouches-du-Rhône)
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
- les 5 Comités Départementaux du Tourisme
- le Comité Economique Social et Environnemental Régional
- la Fédération Régionale des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives
- la Chambre Régionale d'Agriculture
- le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur.

Il est administré par un conseil d'administration composé au maximum de 41 membres, dont, 21 choisis parmi les membres de droit (dont les représentants des 5 Départements) et 20 choisis parmi les membres associés.

PLAN D'ACTIONS 2016

Le plan d'actions 2016 s'inscrit autour de 4 axes, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Touristique 2012-2015 :

- la conquête de nouveaux marchés à fort potentiel, en confirmant la notoriété mondiale des destinations,
- la fidélisation des marchés de proximité tout en renouvelant l'image des destinations régionales,
- une interaction permanente entre acteurs privés et institutionnels,

- une coopération accrue avec les acteurs institutionnels, avec les contrats de destination « Voyage dans les Alpes » et Art's de Vivre en Provence ».

FINANCEMENT

Le budget de fonctionnement prévisionnel de l'association s'élève à 4 700 600 € pour l'année 2016. Le montant des cotisations votées pour 2016 a été reconduit à l'identique de celles de 2015 lors de l'assemblée générale du 19 juillet 2016. La cotisation appelée auprès de notre collectivité s'élève à 23 000 €.

Charges prévisionnelles en €		Produits prévisionnels en €	
Actions	3 511 672	Subvention de la Région	4 100 000
Fonctionnement général	1 188 928	Cotisations	115 000
		<i>dont</i>	
		<i>Région</i>	60 980
		<i>Alpes-de-Haute-Provence</i>	3 964
		<i>Hautes-Alpes</i>	3 964
		<i>Bouches-du-Rhône</i>	23 000
		<i>Var</i>	11 663
		<i>Vaucluse</i>	10 138
		<i>.....autres membres</i>	1 291
		Partenariats	364 000
		FNADT Voyage dans les Alpes	35 000
		Cotisation Club Pro	45 000
		Europe	41 600
TOTAL	4 700 600	TOTAL	4 700 600

INCIDENCE FINANCIERE

N°BA	N° Programme	N° Opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
EPA-000307	10052	A créer	CRT : Cotisation 2016	65-94-6568	23 000 euros

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée au Tourisme, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution au Comité Régional de Tourisme PACA de la cotisation de 23 000 euros appelée au titre de l'année 2016.

En cas d'avis favorable de votre part, je vous invite à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

